

Envoi : 12/09/2017
Réception par le Préfet : 12/09/2017
Publication : 15/09/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2017-8-6-6

Séance du vendredi 8 septembre
2017

SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DSUR GEREE PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2016-2-6-1 du 18 mars 2016, relative à la politique de l'environnement et du cadre de vie, approuvant le principe et les dispositions de l'avenant au contrat-cadre 2013-2018,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 30 juin 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'affecter sur les crédits 2017 de la Dotation de Solidarité Urbain-Rural gérée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, pour un montant cumulé de subventions de 215 985 €, les opérations suivantes :

- Commune de LAPOUTROIE : 1 opération d'alimentation en eau potable représentant 17 730 € HT de travaux et 6 206 € de subvention (taux de 35%),
- Commune de THANNENKIRCH : 1 opération d'alimentation en eau potable représentant 95 000 € HT de travaux et 33 250 € de subvention (taux de 35%),
- Commune de BELLEMAGNY : 1 opération d'assainissement représentant 49 995 € HT de travaux éligibles et 9 999 € de subvention (taux de 20%),
- Commune de BERNWILLER : 1 opération d'assainissement représentant 387 100 € HT de travaux éligibles et 116 130 € de subvention (taux de 30%),
- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'Ammertzwiler-Balschwiller et Environs : 1 opération représentant 144 000 € HT de travaux éligibles et 50 400 € de subvention (taux de 35%).

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité